



Montreuil, le 22 novembre 2023

M. Jean-Pierre FARANDOU
Président-Directeur Général du GPU SNCF
2 Place aux Étoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Objet : Non signature de l'accord salarial

Monsieur le Président,

La question salariale est centrale pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, quelle que soit l'entreprise et ce, au regard de la baisse de la part du salaire dans la valeur ajoutée, fruit de leur travail.

Les cheminots ne sont pas en marge de cette réalité. D'ailleurs, les difficultés croissantes pour recruter ou encore la démultiplication des démissions dans l'entreprise sont, en grande partie, les conséquences de l'absence d'une véritable reconnaissance salariale des métiers de la SNCF quel que soit le collègue.

La CGT est, depuis toujours, favorable à des augmentations générales des salaires et pensions pour permettre à tous les cheminots (actifs et retraités) de pouvoir vivre décemment. Les cheminots actifs, demandent légitimement, quant à eux, une véritable reconnaissance de leur travail, tenant compte de leurs diplômes, qualifications, ancienneté, savoir et savoir-faire.

La direction de l'entreprise a tenu deux tables rondes sur les salaires en 2023, l'une le 31 mai et l'autre le 08 novembre dernier.

Le déroulement de la table ronde du 8 novembre ne peut que nous interroger, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme tout d'abord, la stratégie du chantage à la signature, liée à une approche « particulière » de la négociation sociale, ne pouvait qu'aboutir à un échec.

Cela aurait été un détail, si le contenu avait été à la hauteur de la situation que vivent les cheminots.

Or, sur le fond, La fédération CGT des cheminots considère que ce projet d'accord ne règle rien pour 2023 et ne prévoit, en fait, aucune NAO pour 2024. Il entérine donc un nouveau recul du pouvoir d'achat des cheminots.

D'ailleurs, en parallèle de la proposition de +1,8 %, la direction annonce dans le texte de l'accord :

- ✓ Une inflation 2023 prévue à + 4,9 %
- ✓ Une évolution moyenne des prix de 9 à 10 %

Chacun sait que La SNCF, c'est 2.4 milliards de bénéfices en 2022 et plus d'un milliard de dividendes reversés à l'État. Cette trajectoire semble se confirmer sur les résultats financiers des exercices à venir.

Les mesures globales annoncées représentent une enveloppe de 300 Millions : il faut donc tout remettre à l'échelle ! Nous considérons donc que les mesures générales ne sont pas suffisantes.

Si certaines annonces peuvent aller dans le bon sens, elles demeurent, elles aussi, insuffisantes et en deçà des besoins exprimés. Elles ne concernent pas tous les cheminots et, pour certaines



d'entres elles, se résument dans les faits à quelques centimes supplémentaires. Elles ne sont donc pas de nature à emporter notre adhésion ;

S'agissant de la prime de 400 euros dite « prime du partage de la valeur », elle a été un levier de chantage supplémentaire. C'est, selon la CGT, une erreur d'autant que d'autres recours sont à votre disposition pour imposer celle-ci. Elle constitue par ailleurs une prime en somme fixe non pérenne, défiscalisée pour l'entreprise et non soumise à cotisations sociales, ce qui, en l'espèce, ne peut nous satisfaire au regard de la conception que nous avons du système de protection sociale et de son financement, en général.

Cette séquence est donc loin de répondre aux revendications de la CGT et, a fortiori, aux besoins exprimés par les cheminots de tous collègues, qu'ils soient contractuels ou statutaires.

C'est pourquoi nous estimons que de nouvelles NAO doivent s'ouvrir le plus rapidement possible.

A l'instar de ce que nous avons posé comme propositions lors des derniers rendez-vous, nous revendiquons les principaux éléments suivants :

- Des augmentations générales des salaires et pensions, couvrant l'inflation, et qui établissent une première étape de rattrapage du contentieux salarial lié à une stratégie salariale largement contestable de la part de la direction depuis plusieurs décennies ;
- La réévaluation des primes de travail qui assurent une reconnaissance des savoirs et du savoir-faire ainsi que de la technicité des cheminots dans le cadre de l'exercice des métiers ;
- L'augmentation des indemnités de résidence eu égard à l'explosion des prix du logement dans les territoires ;
- L'octroi d'un véritable 13^e mois pour l'ensemble des cheminots ;
- L'équivalence de l'ensemble de ces revendications doivent être transposées aux cheminots contractuels ;
- L'instauration d'une échelle mobile des salaires qui permettrait de suivre le niveau de l'inflation.

Vous comprendrez donc, qu'en conséquence et au terme **d'un processus démocratique interne, entériné par la consultation de sa Commission Exécutive Fédérale élue par ses syndicats, la Fédération CGT des cheminots a décidé de ne pas valider l'accord salarial proposé par la direction.**

Nous prenons acte de la tenue de quatre groupes de travail en 2024 portant sur la grille salariale, l'indemnité de résidence, la reconnaissance d'exercice des métiers ainsi que sur l'encadrement.

Nous participerons à ces rendez-vous en les plaçant sous le contrôle et la surveillance des cheminots, porteurs de leurs exigences, et cela sans concession.

Sur ce sujet comme sur d'autres, La fédération CGT des cheminots souhaite que se tiennent des négociations loyales et sereines permettant le débat contradictoire dans le respect des cheminots et de leurs représentants.

Dans l'attente de vous lire, recevez M. Le Président-Directeur Général du groupe SNCF, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Thierry NIER

Secrétaire Général

